

Bureau communautaire

Le président ouvre la séance à 8h, fait appel des membres et constate le quorum. Il aborde ensuite les différents points à l'ordre du jour.

Désignation d'un secrétaire de séance

Lydie ROUYER a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 5 avril 2023

Délibérations

D_2023_ 81 : Habitat - attribution des aides – avril 2023

D_2023_ 82 : Liaison cyclable Neuves-Maisons – CHRU Brabois – Demande de subvention
auprès du conseil départemental

D_2023_ 83 : Centre Ariane – Avenant à un bail commercial

D_2023_ 84 : Centre Ariane – Avenant à la convention d'occupation du Pays Terres de Lorraine

D_2023_ 85 : Convention d'occupation précaire avec la société LOR ASSAINISSEMENT

D_2023_ 86 : Modification du règlement intérieur de la Filoche

D_2023_ 87 : Factures d'eau - dégrèvements

D_2023_ 89 : Convention d'indemnisation du transfert d'un compte épargne temps

D_2023_ 90 : Desserte du port de Neuves-Maisons – Acquisition foncière

D_2023_ 91 : Patrimoine – Etablissement d'une servitude de passage toute hauteur à la Filature

D_2023_ 92 : Animations sur le Plateau Sainte Barbe et le Fond de Renonvaux – Demande de
subvention